

LE DROIT À L'AVORTEMENT, UN COMBAT TOUJOURS D'ACTUALITÉ !

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 7 AVRIL 2016

En Pologne, le nouveau projet de loi pour interdire le droit à l'avortement des femmes polonaises inquiète aujourd'hui tous les citoyens et citoyennes européens, défenseurs des droits et des libertés.

Le droit à l'avortement est une liberté fondamentale qui fait partie du droit à la santé sexuelle et reproductive, inscrit dans les textes internationaux. L'accès à l'avortement est un droit des femmes à disposer de leur corps et à choisir. Refuser ce droit aux femmes polonaises, c'est nier un problème de santé publique. C'est également refuser l'égalité des sexes, l'émancipation et l'autonomisation des femmes, facteurs du progrès de la société polonaise tout entière.

Déjà identifiée comme un pays où le droit à l'avortement était restreint, la Pologne connaît une dérive autoritaire suite à l'arrivée au pouvoir du président Andrzej Duda et de son nouveau gouvernement, en octobre 2015. Le nouveau projet de loi supprime le droit à l'avortement même en cas de viol et le « meurtre fœtal » entre dans le Code pénal.

La Ligue des droits de l'Homme est aux côtés de toutes celles et tous ceux qui, en Pologne, se mobilisent pour la sauvegarde de ce droit.

Avec de nombreuses autres organisations, elle appelle à se mobiliser **dimanche 10 avril, à 14 heures, à Paris, devant l'ambassade de Pologne (1, rue de Talleyrand - M° Invalides)**, pour que cette liberté fondamentale soit reconnue et respectée.

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898

